

COMMUNE DE MOHON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis à la salle de la mairie sur convocation en date du 21 janvier 2016 qui leur a été adressée par le Maire de la Commune de MOHON, Madame DENIS Josiane et affichée le 21 janvier 2016 à la Mairie de MOHON.

<u>PRENOM</u> <u>NOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>Présent</u>	<u>Absents ayant donné pouvoir</u>	<u>Absent</u>	<u>Secrétaire de séance</u>
DENIS Josiane	Maire	X			
LE RAT Martine	Adjointe	X			
BLANDEL Alain	Adjoint	X			
CARO Jean-François	Adjoint	X			
BOUTE Jean-Louis	CM	X			
LE QUEUX Pascal	CM	X			
GALLOUX Isabelle	CM	X			
VANDEKERKOVE Marie- Véronique	CM	X			
LALYCAN Claudine	CM	X			
GUILLEMAUD Marc	CM	X			
PRESSARD Hervé	CM	X			
CLERO Jean-Michel	CM	X			
MOREL Hervé	CM	X			
COLLAS Marc	CM	X			
HOUEIX Ludovic	CM	X			X
TOTAL	15	15			

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2015.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 – DOSSIERS DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2016
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

- Présentation de la refonte des programmes subventionnables par le Conseil Départemental en faveur de la solidarité territoriale suite à la Loi NOTRe et d'un extrait du guide des aides 2016
- Prise en compte des nouvelles modalités de financement (travaux de voirie et rénovation de la salle du mille clubs) suite à la délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2015

- Délibération à prendre (nature et coût prévisionnel des travaux et plan de financement faisant apparaître le montant définitif des projets).

Madame le Maire présente à l'assemblée, la refonte des programmes subventionnables du Conseil Départemental en faveur de la solidarité territoriale suite à la Loi NOTRe et un extrait du guide des aides de l'année 2016.

Elle fait savoir que les subventions « Voirie Rurale » et « Bretagne Centrale » sont supprimées à compter du 1er janvier 2016. Seul le Programme Départemental pour l'Investissement sur la voirie Communale et Rurale (PDIC) subsiste avec un nouveau montant de dépenses subventionnable HT de 79 375 euros (intégrant les anciens chemins d'exploitations ayant été intégré dans le tableau de classement de voirie communale) assujetti au taux d'intervention de 40 % pour la Commune de MOHON. Ces travaux concernent des revêtements superficiels et curage de fossés des voies communales et rurales hors agglomération.

Pour la voirie en agglomération, il existe le nouveau Programme de Solidarité Territoriale (PST) au taux de 35 % pour la Commune de MOHON.

De nouvelles modalités sont mises en œuvre et notamment :

- le plafond annuel par Collectivité et par an passe de 300 000 euros HT à 500 000 euros HT
- Seuil plancher de 15 000 euros HT au lieu de 25 000 euros HT
- Suppression de la date butoir du 1er octobre de chaque année pour déposer les dossiers de demandes de subventions, ceux-ci pouvant être déposés toute l'année.

Madame le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 3 septembre 2015.

Pour le premier dossier : Travaux de voirie 2016, elle propose de reprendre une délibération sollicitant le Conseil Départemental uniquement au titre du PDIC pour les travaux suivants :

- Bréhélu – voie communale 206 – 200 mètres
- La Ville Guesniac – voie communale 215 – 490 mètres
- Courant – voie communale 213 – 80 mètres
- La Noë – chemin rural 62 – 190 mètres
- La Ville Jaudoin – voies communales 131, 226 et 227 – 191 mètres
- Route de Rohello de la ferme de Mr SABLE à la croix julot – voie communale 203 – 930 mètres
- Tréfouillé – voie communale 217 - 100 mètres

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la proposition du Maire sur la nature et le coût prévisionnel des travaux à engager listés ci-dessus,
- valide le plan de financement faisant apparaître le montant définitif du projet.

Pour le deuxième dossier : Travaux de rénovation de la salle du mille clubs, elle propose de reprendre une délibération sollicitant le Conseil Départemental au titre du PST.

Mme le Maire pose la question suivante au Conseil Municipal : « autorisez vous le Maire à demander une subvention pour la rénovation de la salle du mille clubs ? »

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (1 pour, 6 abstentions et 8 contre), ne valide pas la proposition du Maire pour le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des organismes financeurs tel qu'elle l'a présenté (rénovation du bâtiment).

DELIBERATION N° 2 – RENOVATION DE LA SALLE DU MILLE CLUBS – DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

- Rappel du dispositif de subvention (délibération du 3 septembre 2015)
- Délibération à prendre (validation du projet et du plan de financement prévisionnel)

Mme le Maire décide que cette question n'est plus à l'ordre du jour compte-tenu de la délibération précédente du Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 3 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – ANNEE 2016

- Présentation du tableau récapitulatif des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016
- Présentation des deux dossiers pour l'année 2016 (rénovation de la salle du mille clubs et des vitraux à l'église)
- Délibération à prendre pour adopter les opérations et arrêter les modalités de financement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2016.

Elle propose de déposer deux dossiers pour l'année 2016 : la rénovation de la salle du mille clubs qui n'est plus à l'ordre du jour compte-tenu de la délibération précédente du Conseil Municipal et la restauration des vitraux 12, 14, 21 et 23 à l'église.

Elle présente le coût estimatif prévisionnel de ce projet de restauration de vitraux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- valide la proposition du Maire pour déposer une demande de subvention au titre de l'année 2016 pour la restauration des vitraux
- émet un avis favorable au plan de financement prévisionnel.

DELIBERATION N° 4 – DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR UN PARTICULIER POUR DES ACTIVITES DE DANSE

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter cette question à l'ordre du jour. Avis favorable à l'unanimité.

Elle fait lecture du courrier de Mme MURPHY domiciliée à la ville jaudoin à Mohon, qui sollicite la mise à disposition de la salle polyvalente pour donner des cours de danse à titre privé à compter du 22 février 2016.

Les cours seraient payants et auraient lieu le lundi soir de 19 heures à 20 heures. Le premier cours sera gratuit.

Mme le Maire propose de passer une convention d'occupation de la salle avec le demandeur et sollicite le Conseil Municipal pour arrêter les modalités financières.

Dans certaines Communes, l'occupation est gratuite.

Des suggestions ou interrogations sont émises par les Conseillers Municipaux :

- Laisser la salle à titre gratuit et attendre de connaître le nombre d'adhérents
- l'année de cours débute t elle en septembre comme les autres associations ?

Mme le Maire propose de facturer 10 euros par séance.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à main levée (13 pour et 2 contre), valide la proposition du Maire et l'autorise à conclure une convention avec Mme MURPHY et signer tous documents relatif à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES : Décisions du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal.

Décision 21/2015 – Renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 euros avec le Crédit Agricole du Morbihan avec effet au 10 décembre 2015 pour une durée d'une année. Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 euros ; taux euribor : 3 mois moyenné + 1,91 %, index novembre 2015 : - 0,088 % ; pas de commission d'engagement ni de non utilisation. Frais de mise en place : 0,15 % ;

Décision 1/2016 - Déclaration d'intention d'aliéner des biens soumis au droit de préemption urbain – propriétés AB 344 et 459 : décision de ne pas préempter ces biens situés 3 et 5 rue du moulin.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

1. Dossiers de subventions au titre de l'année 2016 auprès du Conseil Départemental
2. Rénovation de la salle du mille clubs : dossier de subvention auprès de la Région
3. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux année 2016
4. Demande d'occupation de la salle polyvalente

Informations diverses : Décisions du Maire en vertu des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en mairie,
les jour, mois et an susdits,
Délibérations 1 à 4

Le Maire,
Josiane DENIS